



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 septembre 2020 à 20 heures 00 minute
Salle des Fêtes

Présents :

M. BERTHEZ Bernard, M. GRIFFAUT Pierre-Alexis, Mme GRIFFAUT Colette, M. LAPLAIGE Jean-Claude, Mme LAPLAIGE Patricia, Mme LEBLANC Béatrice, M. LEGRAND Michel, M. LOPES RODRIGUES Vitor, Mme LUQUOT Cécile, Mme PAMPLUME Maryline, Mme PERRET Claire, M. ROUSSELET Didier, M. TANGUY Guillaume, Mme THUILLIER-JULIEN Isabelle, M. TUBEUF Patrice

Procurator(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. GRIFFAUT Pierre-Alexis

Président de séance : M. LAPLAIGE Jean-Claude

1 - Calcul du Quorum et désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à l'appel, le conseil étant au complet, le Quorum est atteint puis il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Pierre-Alexis GRIFFAUT a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020. Néanmoins M. TUBEUF aurait souhaité voir apparaître le motif du vote contre.

3 – Convention Petits Gastronomes : restauration scolaire (D 2020-7-1)

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer par le biais d'une convention la distribution et la livraison des repas de cantine pour l'année scolaire 2020/2021 avec l'entreprise « Les Petits Gastronomes » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention avec l'entreprise « Les Petits Gastronomes » pour l'année 2020/2021 et **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

4 – Achat photocopieur secrétariat de Mairie (D 2020-7-2)

Le photocopieur du secrétariat de Mairie étant hors d'usage, le Maire a sollicité un devis à la société

REDIAM pour l'achat d'un nouveau copieur d'un montant total de 1 608.01€ TTC ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité l'achat d'un copieur pour un total de **1 608.01€ TTC**.

5 – Retrait et nouvelle délibération des indemnités de fonction des élus (D 2020-7-3 et D 2020-7-4 + annexe)

Considérant qu'en l'absence du tableau annexe, le comptable ne peut procéder au paiement des indemnités uniquement sur la base de la délibération D-2020-5-34, la Sous-Préfète de Provins nous invite à la retirer pour en établir une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité, le retrait de la délibération D-2020-5-34 et **DECIDE** avec effet au 04 juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire :

Maire : 28%

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 16.50% chacun

Le versement de ces indemnités sera mensuel.

6 – Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire (D 2020 7-5)

Vu le courrier de la Sous-Préfète de Provins concernant la délibération D-2020-5-2 du 04/06/2020 qui régit les délégations du Maire consenties par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** le **retrait** des délégations des points : **2,15,16,17,21,22,27** ;

Et **conserve** les points : **1,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,18,19,20,23,24,25,26,28,29**.

7 – Frais de scolarité classe ULIS (D 2020-7-6)

Considérant que la commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur le territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales ;

Considérant que la commune de **Boissy-le-Châtel** demande le remboursement des frais de scolarité des enfants en classe ULIS pour un montant de **690€ par enfant par délibération 2019/030 du 27 mai 2019** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité le remboursement de ces frais pour un montant de **690€ par élève pour l'année 2019/2020**.

8 – SDESM : travaux éclairage public (D 2020-7-7)

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer 38 luminaires sur le réseau d'éclairage public ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité le remplacement de 38 luminaires par des éclairages LED sur le réseau EP.

9 – Effacement de dettes assainissement (D 2020-7-8 et D 2020-7-9)

Vu le courrier du centre des finances publiques de Coulommiers concernant le dossier de surendettement d'un administré, la Banque de France a statué en date du 02 juillet 2020 par un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, entraînant l'effacement d'une dette d'un montant de **672.37€** ;

Vu le courrier du centre des finances publiques de Coulommiers concernant un administré, il est demandé une créance en non-valeur à hauteur de **1041.27€** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité :

- Effacement de dette d'un montant de **672.37€**
- Créance en non-valeur à hauteur de **1041.27€**

10 – Devis peinture pour route de AISNE APPLICATION (D 2020-7-10)

Monsieur le Maire propose 2 devis de l'entreprise AISNE APPLICATION pour de la peinture route ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis pour un montant de **6 574.80€ TTC**.

11 – Taxe d'aménagement 2021

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de laisser la taxe d'aménagement a **5%** en 2021, la délibération prise lors de la séance du 27/11/2014 est de ce fait tacitement reconductible.

12 – Tourisme Vert

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du dossier concernant l'aménagement de la zone **ENS** en collaboration avec les services du département de Seine et Marne et de l'attente des résultats concernant les dossiers de demandes de subventions auprès du Département de Seine et Marne et de la région Ile de France.

13 – Demande d'aide auprès du CCAS

Le Maire indique avoir reçu du Département 77, 2 demandes d'aide financière pour 2 familles du village. Les dossiers seront examinés lors de la prochaine réunion du CCAS prévue le 2 octobre prochain.

14 – Cimetière – columbarium

Madame GRIFFAUT fait état des travaux à prévoir rapidement pour l'achat d'un 2^{ème} columbarium et la création d'une nouvelle allée dans le nouveau cimetière.

15 – Communauté de Communes : commissions et syndicats

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du résultat des élections communautaires du 16 juillet 2020 et des commissions auxquelles ont été élus des membres du Conseil Municipal dans la séance communautaire du 27 aout 2020.

16 – Comptes rendus commissions et syndicats

M. Michel **LEGRAND** fait le compte rendu des réunions syndicales **S2E77** et **SDESM** ainsi que de la **commission de travaux**.

M. Bernard **BERTHEZ** fait le compte rendu de la commission **Vie Locale et Associative**.

Mme Patricia **LAPLAIGE** fait le compte rendu de la commission **Petite Enfance, Enfance et Jeunesse**.

Mme Colette **GRIFFAUT** fait le compte rendu de la commission **Tourisme Vert et Environnement**.

Le **Maire** fait le compte rendu des réunions syndicales **SIVOM** et **Syndicat de Secrétariats de la Vallée du Petit Morin**.

17 – Population (réclamations et incivilités)

Le Maire fait état de réclamations diverses de familles du village concernant les travaux de voirie, d'élagage d'arbres, de haies débordant sur le domaine public et de divers problèmes de voisinages concernant des incivilités (feux, chiens, bruits, délinquance, etc...).

18 – Questions diverses

Le Maire fait un exposé sur l'avancement des projets d'investissement en cours sur la commune (gymnase, projet Cap Solidarité devant la Mairie, déploiement de la fibre optique, etc...) et des manifestations communales à venir tenant compte des risques sanitaires liés au Covid 19.

Madame Claire **PERRET** demande une réunion sur le fleurissement de la commune et des hameaux.

Monsieur Pierre-Alexis **GRIFFAUT** fait état des problèmes de chaleur et d'insonorisation à l'ALSH.

Madame Maryline **PAMPLUME** demande un abri pour les scolaires devant les bâtiments communaux rue du Nebourg et fait de nouveau état de vitesse excessive dans le bourg.

Madame Cécile **LUQUOT** indique une recrudescence de cambriolages sur la commune et demande la possibilité d'adhérer à « Voisins Vigilants » ; Elle pose également la question du problème de manque de car scolaire sur le hameau des Fans.

Monsieur Didier **ROUSSELET** fait part d'incivilité rue de Fontaine (mégots de cigarettes, cotons tiges !).

Madame Béatrice **LEBLANC** se renseigne sur la possibilité d'obtenir un arrêté de catastrophe naturelle due à la sécheresse sur la commune.

Monsieur Guillaume **TANGUY** fait part d'incivilités rue de Montflageol (défections canines).

Monsieur Michel **LEGRAND** demande la mise sur clôture des haies débordant sur le domaine public notamment au niveau d'un tennis privé, impasse des Closeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à VILLENEUVE-SUR-BELLOT
Jean-Claude LAPLAIGE,
Le Maire,
Signature électronique

